

# DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

## INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ET À VOS DROITS

### 1. Qui traite mes données et pourquoi ?

Au titre de leur mission d'intérêt public, les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) constituent des fichiers d'invitation et assurent le suivi des personnes concernées par le dépistage.

### 2. De quelles données s'agit-il ?

Les CRCDC recueillent des données concernant votre identité et votre santé auprès des caisses d'assurance maladie et des professionnels de santé concernés et les conservent jusqu'à la fin de votre suivi.

### 3. À qui seront transmises mes données ?

Les données nécessaires à votre suivi médical seront transmises aux CRCDC et aux professionnels de santé concernés. Certaines données nécessaires aux évaluations et travaux statistiques (pas de données identifiantes) seront communiquées aux structures publiques en charge de ces missions, dont Santé publique France et l'Institut national du cancer (INCa). Ces données alimenteront la plateforme de données en cancérologie de l'INCa, afin d'étudier les parcours de soins, d'évaluer le dispositif de lutte contre le cancer et de conduire des études. Un appariement avec les données du Système national des données de santé pourra être effectué. Pour plus d'information sur la plateforme des données en cancérologie, vous pouvez consulter le site de l'INCa : <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Les-donnees-sur-les-cancers/Notices-d-information>

### 4. Quels sont mes droits sur mes données ?

Conformément au RGPD et à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement de vos données que vous pouvez exercer notamment en écrivant au CRCDC de votre région (coordonnées auprès de votre médecin, de votre sage-femme ou sur e-cancer.fr). Vous trouverez l'ensemble de ses coordonnées, celles de son représentant et celles de son délégué à la protection des données sur son site internet. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

### 5. Quelles sont les conséquences de l'exercice de mon droit d'opposition au traitement de mes données ?

Si, de façon définitive, vous ne souhaitez pas participer au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus (opposition définitive), seules vos données d'identification seront transmises au CRCDC afin qu'il puisse prendre en compte votre opposition et vous ne serez pas invitée à participer à ce dépistage.

En cas d'opposition uniquement à la transmission de vos résultats au CRCDC (examen de dépistage, examens complémentaires et diagnostics associés à celui-ci le cas échéant), celui-ci ne réalisera pas sa mission de suivi mais vous continuerez à figurer dans son fichier d'invitation et à être invitée à un prochain dépistage. Cette opposition doit être exercée auprès du professionnel de santé qui réalisera votre dépistage.